



mise en ligne 29.05.2024

DECISION COMMUNAUTAIRE 041-2024

L'an deux mille vingt-quatre le 29 mai 2024

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION – TRAVAUX GEOTHERMIE POLE CULTURE JEUNESSE

VU la délibération 037-2022 du 7 juin 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au Président,

VU le projet de construction d'un Pôle Culture Jeunesse engagé par la Communauté de Communes

VU l'installation d'un système de chauffage et de rafraîchissement par géothermie pour l'ensemble de la structure

CONSIDERANT que cette installation est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de la Région

CONSIDERANT le plan de financement ci-annexé

Monsieur le Président,

DECIDE

Article 1 DE SOLLICITER une subvention auprès de la Région dans le cadre de travaux de géothermie réalisés sur le projet de construction du Pôle Culture Jeunesse à hauteur du maximum pouvant être alloué

Article 2 les conseillers communautaires seront informés de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

**Le Président,
Jean François PERILHOU**





ANNEXE DC 041-2024

Plan de Financement Prévisionnel TRAVAUX GEOTHERMIE

Nature des Dépenses		Financiers	
Travaux de GEOTHERMIE	200 800 €	Région PACA	70 280 €
		ADEME	39 454 €
		Total des subventions	109 734 €
		Autofinancement	91 066 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES	200 800 €	TOTAL DES FINANCEMENTS	200 800 €

Fait le 29/05/2024

